

---

**NORME INTERNATIONALE**



**1385 / III**

---

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

---

**Phtalates à usage industriel — Méthodes d'essai —  
Partie III : Détermination des cendres**

*Phthalate esters for industrial use — Methods of test —  
Part III : Determination of ash*

Première édition — 1977-02-15

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

[ISO 1385-3:1977](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d4c454c6-3232-4e9b-91f7-06941efa2a03/iso-1385-3-1977)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d4c454c6-3232-4e9b-91f7-06941efa2a03/iso-1385-3-1977>

---

CDU 661.73 : 620.1 : 543.8

Réf. n° : ISO 1385/III-1977 (F)

**Descripteurs** : phtalate, essai, analyse chimique, détermination, coloration, cendre, acidité, ester, indice d'iode, indice de réfraction, point d'éclair, viscosité.

Prix basé sur 1 page

## AVANT-PROPOS

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO.

Avant 1972, les résultats des travaux des comités techniques étaient publiés comme recommandations ISO; ces documents sont en cours de transformation en Normes internationales. Compte tenu de cette procédure, le comité technique ISO/TC 47, *Chimie*, après examen, est d'avis que la Recommandation ISO/R 1385-1970 peut, du point de vue technique, être transformée. Toutefois, le comité technique a divisé la Recommandation en cinq parties (ISO 1385 parties I à V), qui remplacent donc la Recommandation ISO/R 1385-1970, à laquelle elles sont techniquement identiques.

Les comités membres des pays suivants avaient approuvé la Recommandation ISO/R 1385 :

Afrique du Sud, Rép. d'	Hongrie	Portugal
Allemagne	Inde	Roumanie
Autriche	Iran	Royaume-Uni
Belgique	Irlande	Suède
Brésil	Italie	Suisse
Corée, Rép. de	Japon	Tchécoslovaquie
Cuba	Nouvelle-Zélande	Thaïlande
Espagne	Pays-Bas	Turquie
France	Pologne	U. R. S. S.

Aucun comité membre ne l'avait désapprouvée.

Les comités membres des pays suivants ont désapprouvé la transformation de la recommandation en Norme internationale :

France  
Pays-Bas

# Phtalates à usage industriel — Méthodes d'essai — Partie III : Détermination des cendres

## 1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente partie de l'ISO 1385 spécifie une méthode de détermination des cendres dans les phtalates à usage industriel.

Dans le cas du phtalate de diallyle, cet essai doit être conduit avec précaution, en ne brûlant que de petites quantités à la fois, par suite du risque de polymérisation explosive.

Le présent document devra être lu conjointement avec la partie I (voir l'annexe).

## 2 PRINCIPE

Brûlage d'une prise d'essai et chauffage à  $600 \pm 30$  °C jusqu'à masse constante.

## 3 APPAREILLAGE

Matériel courant de laboratoire, et

3.1 Capsule en platine ou en silice.

3.2 Four électrique, réglable à  $600 \pm 30$  °C.

## 4 MODE OPÉRATOIRE

Dans la capsule (3.1), préalablement chauffée à  $600 \pm 30$  °C, refroidie en dessiccateur et pesée à 0,000 1 g près, brûler lentement, par petites fractions 50 g environ, pesés à 1 g, de l'échantillon pour laboratoire. Chauffer enfin dans le four réglé à  $600 \pm 30$  °C, jusqu'à ce que toutes les matières charbonneuses aient disparu. Laisser refroidir en dessiccateur et peser à 0,000 1 g près. Répéter les opérations de chauffage, refroidissement et pesée jusqu'à ce que la différence entre deux pesées successives ne dépasse pas 0,000 5 g.

iTeh STANDARD PREVIEW  
(standards.iteh.ai)

## 5 EXPRESSION DES RÉSULTATS

Les cendres, exprimées en pourcentage en masse, sont données par la formule

$$\frac{100 m_1}{m_0}$$

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d4c454c6-3232-4e9b-91f7-06941ef2a03/iso-1385-3-1977>

où

$m_0$  est la masse, en grammes, de la prise d'essai;

$m_1$  est la masse, en grammes, du résidu.

## ANNEXE

### PUBLICATIONS ISO RELATIVES AUX PHTALATES À USAGE INDUSTRIEL

ISO 1385/I — Généralités.\*

ISO 1385/II — Mesurage de la coloration après chauffage (Phtalate de diallyle exclu).

ISO 1385/III — Détermination des cendres.

ISO 1385/IV — Détermination de l'acidité à la phénolphtaléine — Méthode titrimétrique.

ISO 1385/V — Dosage des esters — Méthode titrimétrique après saponification.

\* La détermination de l'indice d'iode, spécifiée dans l'ISO 1385/I, est applicable uniquement au phtalate de diallyle. La détermination de la viscosité, spécifiée dans l'ISO 1385/I, n'est pas applicable au phtalate de diallyle.

Page blanche

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

ISO 1385-3:1977

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/d4c454c6-3232-4e9b-91f7-06941efa2a03/iso-1385-3-1977>